

Scénario de l'implication

Charte d'engagement de l'écoquartier de la Guignardière, Chambray-lès-Tours

Préambule

La présente charte a vocation de permettre aux habitants du quartier de pouvoir s'approprier leur lieu de résidence et de comprendre le fonctionnement particulier de ce mode d'habiter pour le bien-être de tous.

La commune de Chambray-lès-Tours a aussi sa part de responsabilité. Elle doit offrir aux habitants de la Guignardière et de la commune un milieu de vie qui respecte les fondements du développement durable. Pour y parvenir, il convient de définir les engagements de la commune auprès des habitants. Les fondements du développement durable prennent en compte le caractère à la fois social, économique et environnemental afin de procurer un cadre de vie équitable, viable et vivable.

Ainsi, fondé sur un engagement réciproque, ce document certifie et renforce la coopération des différents partis fondée sur la confiance et le respect entre tous les acteurs de l'écoquartier de la Guignardière.

Principe de la charte

Nous, futurs habitants de l'écoquartier la Guignardière de Chambray-lès-Tours, nous nous engageons de manière conjointe par la présente charte au respect des principes décrits ci-dessous. Ils correspondent à l'intégration de valeurs fortes du développement durable dans un quartier d'habitation initié par la ville de Chambray-lès-Tours.

Il sera ainsi développé les éléments principaux permettant le bon fonctionnement du quartier. Leurs vocations seront bien entendues axées autour des règles de vie mais également seront tournées du point de vue de la gestion et de l'utilisation des différents espaces qu'ils soient publics, privés ou partagés.

L'association de ces principes permettra donc d'obtenir un bien vivre général et des comportements adaptés à l'esprit du quartier. Cela sera garanti par le respect des règles et des valeurs ainsi partagées par l'ensemble des habitants. Cette charte engage l'ensemble de la famille, et chacun doit en avoir pris connaissance avant de la signer.

1. Une démarche partagée

La démarche participative de l'écoquartier repose sur un engagement partagé entre les habitants et la commune de Chambray-lès-Tours, dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, la commune de Chambray-lès-Tours s'engage à :

1.1. Suivi

1.1.1. Impliquer les habitants dans l'élaboration, le suivi et l'appropriation du projet afin de développer des modes de vie solidaires ;

1.1.2. Utiliser des outils de sensibilisation et d'incitation afin d'encourager les bonnes pratiques chez la population de la commune.

1.2. Évaluation

1.2.1. Assurer la pérennité et le suivi des bonnes pratiques préconisées dans le guide de l'écoquartier grâce à l'utilisation d'un outil d'évaluation du guide.

1.3. Valorisation

1.3.1. Offrir des outils d'accompagnement aux solutions techniques accessibles à l'ensemble des habitants de la commune qui pourront être utilisés selon leurs besoins afin d'améliorer leur qualité de vie en lien avec les fondements du développement durable ;

1.3.2. Une gestion du foncier équilibrée ;

1.3.3. Une organisation des déplacements et du stationnement ;

1.3.4. La préservation et le développement des espaces naturels ;

1.3.5. L'optimisation de la gestion de l'eau et la récupération des eaux pluviales ;

1.3.6. Développer les énergies renouvelables et la promotion de l'éco-construction ;

1.3.7. Développer des commerces de proximité et des circuits courts ;

1.3.8. Intégrer la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle et urbaine ;

1.3.9. Offrir des prix de sortie abordables pour une part des logements afin de répondre aux besoins d'habitat de chacun en favorisant le parcours résidentiel.

1.3.10. Assurer la représentativité de tous les habitants et être en mesure d'exprimer leur opinion sur tous les sujets d'intérêt général liés au quartier.

2. Une démarche individuelle

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, l'habitant de Chambray-lès-Tours s'engage à :

2.1. Bien vivre ensemble

2.1.1. Avoir une utilisation conforme des espaces communs quant au partage, à l'entretien et à l'utilisation afin d'assurer leur pérennité et leur facilité d'utilisation;

2.1.2. Être conscient de la vie en collectivité, ce qui comprend, en plus de l'application des règles de bonnes conduites en société, des principes de respect mutuel, de partage et de convivialité avec son voisinage.

2.2. Conserver un environnement et un cadre de vie agréable

2.2.1. Promouvoir et s'impliquer dans l'utilisation des mesures d'accompagnement mises à disposition par la commune afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'assurer la pérennité de l'écoquartier ;

2.2.2. Avoir une attitude responsable vis à vis de l'environnement notamment par l'application de pratiques durables suggérées par le guide en termes d'énergie, d'eau, de déchets et de biodiversité ;

2.2.3. Contribuerai au maintien de la qualité de vie du quartier.

2.3. Respecter les dimensions du développement durable de l'écoquartier

2.3.1 Prendre en compte les conseils du guide pratique afin de favoriser une utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité et du chauffage ;

2.3.2 Adopter une attitude responsable face à la gestion des déchets ;

2.3.4 Considérer les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière ;

2.3.5 Favoriser une approche soucieuse de l'environnement quant à l'entretien de l'espace privé.

Le:

Nom, Prénom:

Signature: